

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 704 321 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.04.1996 Bulletin 1996/14

(51) Int. Cl.⁶: **B42F 7/06, B42F 21/04**

(21) Numéro de dépôt: **95109809.4**

(22) Date de dépôt: **23.06.1995**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE

(30) Priorité: **15.09.1994 FR 9411151**

(71) Demandeur: **EMEY, Société Anonyme**
F-88110 Raon-l'Etape (FR)

(72) Inventeur: **Caquel, Maurice**
F-88110 Raon l'Etape (FR)

(74) Mandataire: **Bossard, Jacques-René et al**
Meyer & Partenaires
Conseils en Propriété Industrielle
Bureaux Europe
20, place des Halles
F-67000 Strasbourg (FR)

(54) **Trieur à lucarnes blanches**

(57) Trieur de documents du type à onglets (7a, 7b...) de couleur et dont la couverture (1) comporte autant de lucarnes (6) que de compartiments, caractérisé en ce que la première des chemises constituant ce trieur est

de couleur blanche sur au moins une face, de telle sorte que c'est cette couleur blanche qui apparaît à travers lesdites lucarnes (6).

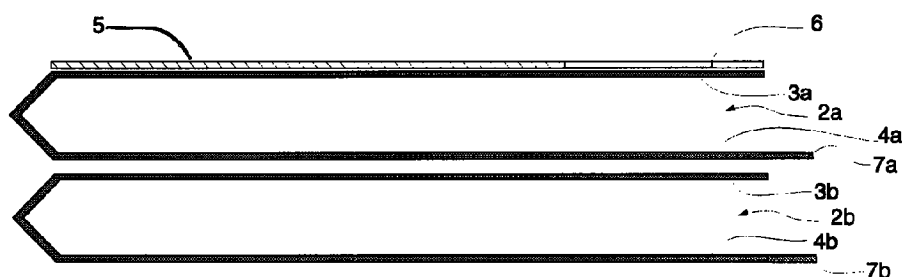


Fig.2

EP 0 704 321 A1

Description

La présente invention concerne d'une manière générale les trieurs de documents du type dans lequel des compartiments successifs destinés à recevoir des documents sont délimités chacun par un couple de volets, chaque couple de volets successifs étant lui-même constitué par une chemise résultant du pliage par son milieu d'une feuille généralement rectangulaire, en papier, carton, buvard ou analogue, cet ensemble de volets successifs étant réuni par un dos, et chacun de ces volets - sauf éventuellement le dernier, possédant un onglet permettant son identification et son ouverture, chacun des onglets de ces volets successifs étant décalé par rapport au précédent tout en restant dans le même alignement, ces onglets étant placés sur le bord libre vertical et/ou sur l'un des bords libres horizontaux desdits volets.

Bien que largement utilisés, ces trieurs, si tous leurs onglets sont blancs, présentent plusieurs inconvénients :

- En premier lieu, il est reconnu que ces onglets blancs, étant soumis à des manipulations constantes, se salissent très rapidement, ce qui rend difficilement lisibles les indications qu'ils portent.
- En second lieu, il est évident que si tous les onglets sont de la même couleur, l'identification d'un volet, c'est à dire du contenu du compartiment qu'il délimite, par long et correspondant, ne peut se faire que par des indications complémentaires portées sur chaque onglet, à savoir une ou plusieurs lettres, chiffres, ou toutes autres mentions d'identification, intervenant nécessairement sous forme d'un apport complémentaire, représentant une opération additionnelle, avec ce que cela peut représenter en dépense de temps, d'énergie et de matériel.

C'est pourquoi un progrès décisif dans ce domaine a résidé dans une construction nouvelle de ce genre de trieur, construction selon laquelle les deux faces de chacune desdites feuilles sont de couleur différente, de sorte que, pour chaque chemise, les deux onglets successifs réalisés, le premier sur le premier volet qui en dépend, à savoir le volet supérieur, et le second sur le second volet qui en dépend, à savoir le volet inférieur, sont de couleurs différentes, le premier ayant la couleur de l'extérieur de ladite chemise, c'est à dire de la première face de ladite feuille et le second ayant la couleur de l'intérieur de ladite chemise, c'est à dire de l'autre face de la même feuille.

La différenciation entre un onglet et le suivant résulte donc simplement de la différence de couleur entre les deux faces de la feuille dont sont issues les deux onglets.

Cette construction fait l'objet d'une demande de brevet antérieure de la Déposante, sous le N° 93 0157.

Toutefois, une difficulté subsiste, au niveau de la couverture de ces trieurs, dans le cas où cette couverture comporte, de manière connue, une série de lucar-

nes laissant apparaître des panneaux destinés à recevoir des indications relatives au contenu des compartiments du trieur.

En effet, dans une réalisation, connue, ladite couverture est formée de deux couches de papier, à savoir une première couche constituée par l'un des deux volets de la première chemise de couleur formant le trieur, l'autre volet portant le premier des onglets de couleur dudit trieur, cette première couche formant la face interne de la couverture et une seconde couche généralement rigide, de la même couleur ou non, formant la face externe de la couverture, et dans laquelle sont découpées lesdites lucarnes, ces deux couches étant contre-collées l'une sur l'autre à l'exception d'une réserve à l'emplacement des lucarnes. Pour créer une surface d'écriture blanche dans les lucarnes, il est alors nécessaire de glisser entre les deux couches, à l'emplacement de la réserve, une languette blanche, elle-même protégée par une plaque de rhodoïd. Si certaines indications portées dans une ou plusieurs lucarnes doivent être changées, on doit normalement extraire la languette et le rhodoïd et remettre en place une autre languette avec le rhodoïd. Une telle opération est souvent malcommode et source de perte de temps.

La présente invention permet d'éliminer cette difficulté tout en conservant au trieur et à sa couverture à lucarnes une présentation identique.

A cet effet, selon le principe de base de la présente invention, la première chemise formant le trieur est de couleur blanche, de sorte que c'est la couleur blanche qui apparaît à travers les lucarnes. Jusqu'à ce jour, cette couleur blanche n'avait jamais été utilisée pour les chemises constituant un trieur, et, du fait de cette couleur, on élimine la nécessité précitée d'insérer une languette blanche entre les deux couches formant la couverture à l'emplacement des lucarnes, avantage qui justifie la brevetabilité de ce choix de couleur.

Il est vrai que, dans la réalisation selon ce principe, le premier onglet est blanc, ce qui peut constituer un inconvénient, comme rappelé ci-dessus.

Pour éliminer aussi cet inconvénient, selon le mode de réalisation préféré de l'invention, ladite première chemise formant le trieur et dont le premier volet forme la face interne de la couverture est bicolore, à savoir blanche sur sa surface extérieure et colorée sur sa surface intérieure, de telle sorte que ce soit la couleur blanche qui apparaisse à travers les lucarnes, et que ledit premier onglet soit coloré sur sa face visible.

On élimine ainsi la nécessité d'insérer une languette blanche entre les deux couches formant la couverture, à l'emplacement des lucarnes, tout en bénéficiant en même temps d'un onglet de couleur.

Sous un aspect plus élaboré, il est possible de laisser subsister une telle réserve, de manière à offrir à l'utilisateur la possibilité de placer lui-même une languette et éventuellement un rhodoïd derrière les lucarnes, dans le cas où la surface blanche disponible à l'origine a été utilisée, ou si l'on veut modifier les indications apparaissant dans la lucarne. Le prix de revient du trieur demeure

toutefois encore inférieur, puisqu'à la livraison d'origine, la languette n'est pas en place, ce qui économise le temps de main d'oeuvre pour cette mise en place.

On va maintenant décrire l'invention en se référant au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue de face d'un trieur auquel s'applique la présente invention, dans son mode de réalisation préféré ;

La figure 2 est une coupe suivant II-II de la figure 1 ; Et la figure 3 est une vue perspective de la première chemise formant le trieur, permettant de mieux comprendre l'invention.

Sur ce dessin, on a désigné par la référence générale 1 la couverture d'un trieur, lequel trieur se compose d'une série de compartiments successifs délimités par des volets 3a, 4a, 3b, 4b constitués chacun par plage d'une chemise 2a, 2b.

De façon classique, la couverture 1 est formée d'une première couche constituée par le volet supérieur 3a de la première chemise 2a, et d'une seconde couche rigide 5, dans laquelle sont percées des lucarnes 6 à travers lesquelles apparaît la surface supérieure du volet 3a. Le volet inférieur 4a, 4b ... des chemises successives 2a, 2b ... se prolonge sur son bord extérieur droit par un onglet 7a, 7b ...

Comme il est connu, dans le but de créer des onglets 7 de couleurs différentes de l'un au suivant, les chemises 2 sont elles-mêmes de couleurs différentes.

Il en résulte que, la surface supérieure ou visible du volet 3a, qui apparaît à travers les lucarnes 6 est de la couleur de la chemise 2a et de l'onglet 7a, ce qui est malcommode pour y porter des indications identifiant les compartiments successifs. Pour cette raison, dans les trieurs actuels la couche rigide 5 de la couverture 1 n'est que partiellement collée sur la face supérieure du volet 3a, de manière à créer un passage, ou glissière, entre la couche 5 et le volet 3a, destiné à l'insertion, derrière les lucarnes 6, d'une bande de papier blanc qui apparaîtra alors derrière les lucarnes, et qui est généralement accompagnée d'une bande protectrice en rhodoïd.

Cette insertion de ce couple de bandes est malaisée du fait de la minceur de la glissière, et constitue une opération relativement coûteuse en temps de main d'oeuvre.

Selon l'invention, la chemise 2a (figure 3) est bicolore, c'est-à-dire que sa surface extérieure E est blanche, tandis que sa surface intérieure I est colorée.

Il en résulte que, à travers les lucarnes 6 apparaîtra une surface blanche sur laquelle on pourra directement écrire, tandis que, néanmoins, l'onglet 7a apparaîtra coloré (bien que son verso, non visible, soit blanc).

Par voie de conséquence, et sous son aspect essentiel le plus simple, il suffira pour former la couverture 1, de contre-coller la couche rigide 5 sur la face supérieure blanche du volet supérieur 3a de la première chemise 2a, sans prévoir de bande accessoire blanche ni de rhodoïd protecteur, ni de passage ou glissière entre la couche 5 et le volet 3a.

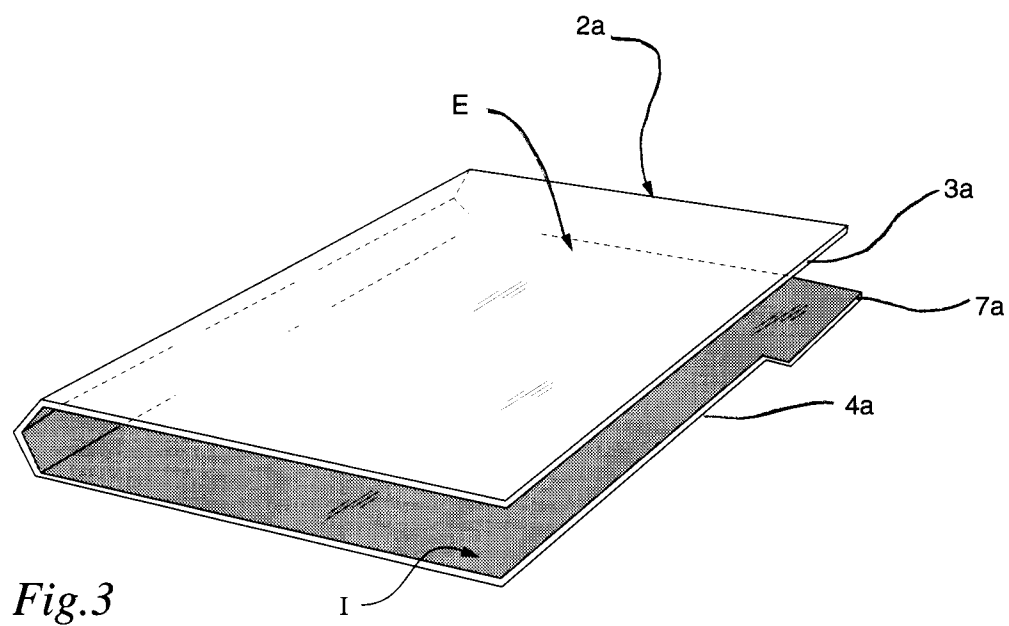
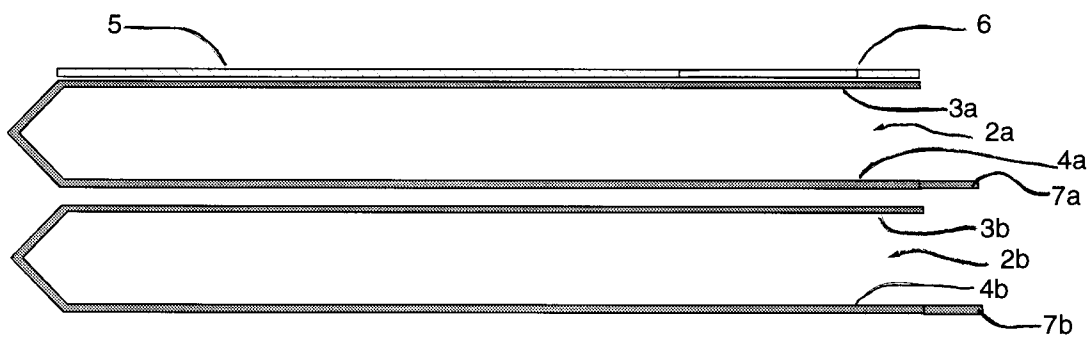
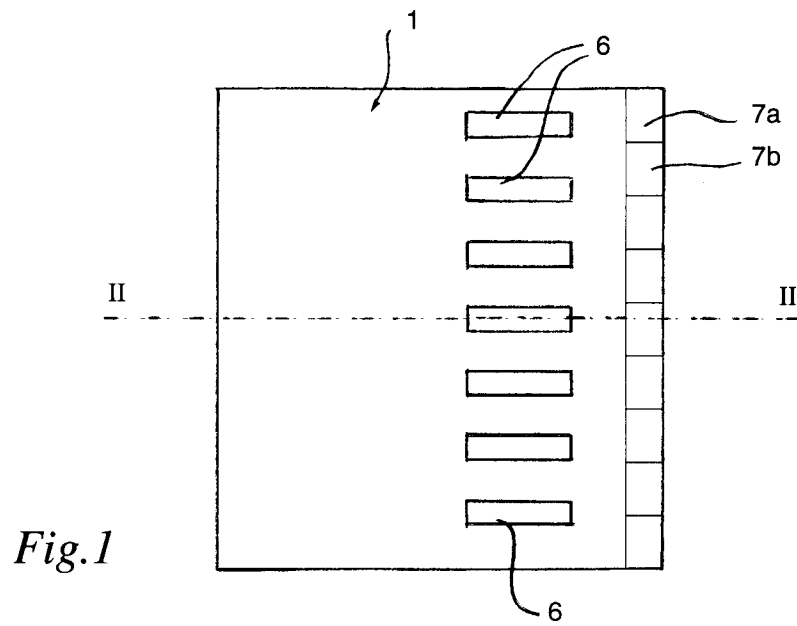
Cette simplification entraîne une économie considérable de matériaux et de temps de main d'oeuvre, sans modifier en rien la présentation du produit.

Cette économie est préservée en grande partie si on conserve une telle glissière, mais en livrant à l'utilisateur la bande blanche et le rhodoïd, au titre de "pièces de rechange", puisque le gain de temps sur la fabrication du trieur est conservé.

On notera que le trieur ne comportera, en tout état de cause, aucun volet blanc, puisque la face de dessous blanche du volet 4a sera contre-collée sur la face supérieure colorée 3b du volet 2b qui la dissimulera.

Revendications

1. Trieur de documents du type à onglets de couleur et dont la couverture comporte autant de lucarnes que de compartiments, caractérisé en ce que la première des chemises constituant ce trieur est de couleur blanche sur au moins une face, de telle sorte que c'est cette couleur blanche qui apparaît à travers lesdites lucarnes.
2. Trieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que seule la face extérieure de ladite première chemise, destinée à être contre-collée contre ladite couverture, est blanche, tandis que la face intérieure est colorée, de telle sorte que la couleur apparaissant à travers les lucarnes est le blanc tandis que le premier onglet est coloré.
3. Trieur selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que ladite couverture est contre-collée sur la totalité de la surface supérieure du premier volet de la première chemise.
4. Trieur selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'entre la couverture et la face supérieure du premier volet de la première chemise est ménagée une réserve non collée à l'emplacement des lucarnes, une bande blanche et un rhodoïd étant livrés séparément à l'utilisateur au titre de pièces de rechange.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 10 9809

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D, A	FR-A-854 043 (MARX) -----		B42F7/06 B42F21/04
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 2 Janvier 1996	Examineur Loncke, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 01.82 (P04C02)